

I. Menaces

Bien que toutes protégées par la loi, la plupart des 23 espèces de chauves-souris présentes en Alsace sont menacées.

Il existe plusieurs menaces qui pèsent sur ces espèces : la prédation, la circulation routière, les éoliennes, les pesticides mais aussi **la perte d'habitat naturel**. Enfin, le **dérangement** lié à l'activité de l'Homme impacte aussi fortement les chauves-souris. Ainsi, la disparition de leurs sites de reproduction et d'hibernation est l'une des principales causes de régression des populations.

Vous pouvez accueillir ces mammifères chez vous en rendant accessibles vos espaces favorables (combles, caves). Il est possible de construire/acheter des gîtes sur-mesure.

II. Construire son gîte à chauve-souris

Il est possible de construire soi-même différents modèles de gîtes artificiels (cf. Construire son gîte à chauves-souris, ci-dessous). La plupart d'entre eux peuvent également être achetés, par exemple sur le site *wildcare* (<https://www.wildcare.eu/nichoirs/gites-chauve-souris.html>). La taille et le design des gîtes peuvent varier : ils sont multiples, car chaque espèce a ses exigences et chaque individu a ses préférences.

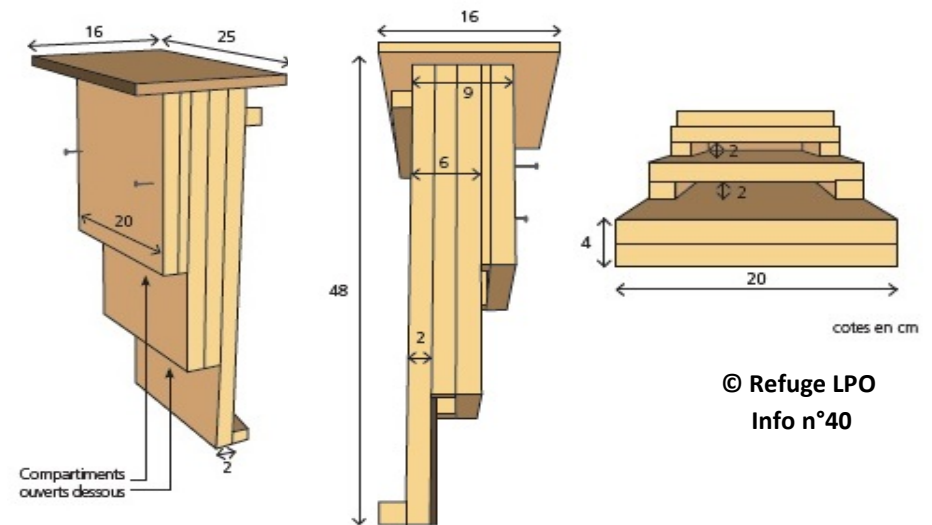


Le gîte à compartiments

Ce gîte a pour avantage de disposer de plusieurs compartiments, offrant donc un choix aux chauves-souris. C'est également un modèle apprécié par ces dernières.

Pour construire ce gîte, il vous faut une ou plusieurs planches de bois brut **non traité** (sans peinture, lasure, ...) et du matériel de bricolage.

Reprenez les dimensions indiquées dans ce schéma (en cm).



© Refuge LPO
Info n°40

Il est bien sûr possible de créer ce gîte avec un seul compartiment (comportant alors une seule ouverture de 2cm). Il est essentiel de **respecter cette dimension** pour offrir la possibilité aux chauves-souris de s'installer.

Le gîte semi-ouvert, classique

Ce gîte est apprécié par les petites espèces de chauve-souris, telles que les pipistrelles.

Pour construire ce type de gîte, il vous faut une planche de bois brut **non traité** et du matériel de bricolage.

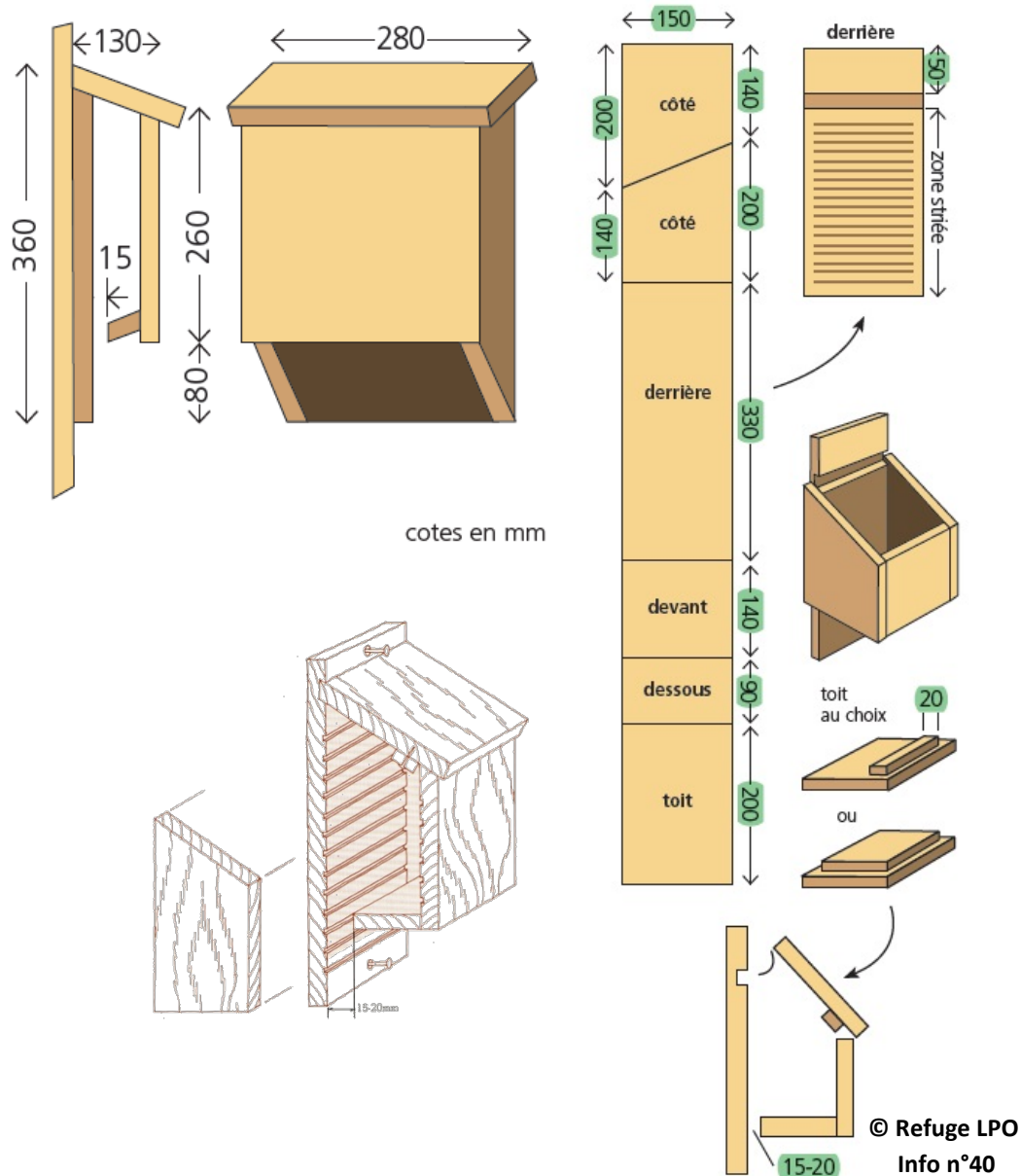
Reprenez les dimensions indiquées dans ce schéma (en mm).

Après avoir découpé les différentes parties de votre planche, il faut strier la planche arrière du gîte, face intérieure (les stries peuvent être de petites languettes de bois collées via une colle écologique, ou être faites à la scie). Cela permettra aux chauves-souris de s'agripper à l'intérieur de votre gîte !

Note : ces habitats artificiels ne remplacent pas les habitats naturels. La présence de guano au sol est un indice d'occupation du gîte.

Conseil général :

Lors de votre construction, veillez à bien **respecter les dimensions indiquées**, et vérifiez que les différentes parties (planches), se rejoignent (sans laisser passer la lumière !). De plus, **il ne faut pas utiliser de traitements pour le bois** (peinture, lasure...) car ils sont nocifs pour les chauves-souris. D'autant plus que ces dernières sont sensibles à ces odeurs et risquent de les éviter !



Où poser les gîtes ?

L'idéal est de poser plusieurs gîtes à différents endroits, car les chauves-souris ont besoin d'un réseau de gîtes dont chacun fournira des conditions différentes (expositions, températures, hauteur, milieu environnant, ...).

Sur des arbres : Si vous souhaitez les placer sur des arbres il est recommandé de choisir des arbres « matures » (large tronc de préférence). Fixez le gîte à 3 m au-dessus du sol minimum (**idéalement entre 3 et 6 m**).



Sur un bâtiment : Vous pouvez choisir de placer le gîte artificiel sous l'avancée d'un toit ou sur une façade (**idéalement entre 3 et 6 m de hauteur**). Ces gîtes sont à exposer au soleil (plein sud, sud-est ou sud-ouest) car les chauves-souris recherchent des endroits chauds et secs en été. Il peut être intéressant d'installer des gîtes au nord en complément des autres, afin d'offrir aux chauves-souris une solution de repli lors de fortes chaleurs. Il est préférable d'éviter les zones ventées, exposées à la pluie ou trop dérangées.



Important : Il ne faut pas que les gîtes soient accessibles aux chats ! Eviter de placer le gîte proche d'un muret ou de poutres par exemple.



Comment les protéger ?

Il existe aussi une campagne de conservation des gîtes à chauves-souris dans le bâti et les jardins « **refuge pour les chauves-souris** ».

Mené par la SFPEM et par les associations de protection des chauves-souris au niveau local, le Refuge pour les chauves-souris est une convention entre la structure locale (en Alsace le GEPMA) et le propriétaire collectif ou privé. Ce dernier s'engage à respecter des préconisations visant à garantir la conservation d'espaces occupés ou disponibles pour les chauves-souris, avec l'aide et l'assistance de la structure locale. Pour plus d'information sur les actions refuge pour les chauves-souris, vous pouvez directement contacter le GEPMA : contact@gepma.org



Nous vous rappelons que nous restons à votre disposition pour vous conseiller en cas de projets de réalisation et/ou d'installation de gîte pour chiroptères.

Si vos gîtes accueillent avec succès des chauves-souris ; si vos combles ou vos caves hébergent d'ores et déjà des chauves-souris cette information nous intéresse.